

Mardi, 7 avril 2015

2015-04-07

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, sept avril deux mille quinze (07-04-15) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon (absent)
Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Offre d'emploi étudiant ;
- 11° Demande d'appui à la Ville de Danville - Projet Pacte rural volet supra local (soccer) ;
- 12° Demande d'appui à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor - Projet Pacte rural volet supra local (halte belvédère) ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Demande d'un contribuable - bris de bac d'ordure ;
- 16° Nomination d'un représentant - Parc régional du Mont-Ham ;
- 17° Appui demandé par la mairesse Marie-Andrée Auger (Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection) ;
- 18° Renouvellement d'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;
- 19° Renouvellement du mandat d'entreprise auprès de la SAAQ ;
- 20° Levée de fonds annuelle de la Fondation Réal-Lavertu inc. ;
- 21° Vente d'une partie de l'ancien chemin - Route 216 ;
- 22° Dégustation de vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor ;
- 23° Boues de la station d'épuration ;
- 24° Voirie + Camion Sterling ;
- 25° Varia ;
 - 25.1° Demande d'exclusion de la zone agricole ;
 - 25.2° Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015.

201504-053

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201504-054

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201504-055

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201500149 = ADMQ : inscription au Congrès	808.27 \$
201500150 = Michel Larrivée : 12 h 30 contrat de conciergerie	187.50 \$
201500151 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
201500152 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	118.30 \$
201500153 = Hydro-Québec : éclairage public	75.86 \$
201500154 = Michel Larrivée : 13 h 30 contrat de conciergerie	202.50 \$
201500155 = Hydro-Québec : station de pompage, garage, station épuration, centre communautaire	4 029.01 \$
201500156 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	133.89 \$
201500157 = Michel Larrivée : 16 h contrat de conciergerie	240.00 \$
201500158 = Michel Larrivée : 14 h contrat de conciergerie	210.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE MARS : 66 088.97 \$
TOTAL DES REVENUS DE MARS : 102 546.42 \$

201590061 à 64 = Maryse Ducharme : salaire	2 350.16 \$
201590065 à 68 = Dany Guillemette : salaire	2 109.48 \$
201590069 à 72 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 080.88 \$
201590073 = Claude Blain : rémun. des élus pour avril 2015	223.71 \$
201590074 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour avril 2015	223.71 \$
201590075 = Claude Dupont : rémun. des élus pour avril 2015	223.71 \$
201590076 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour avril 2015	223.71 \$
201590077 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour avril 2015	223.71 \$
201590078 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour avril 2015	223.71 \$
201590079 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour avril 2015	678.90 \$
201500160 = Mégaburo : chemises, onglet, agrafes, caisses de papier	411.96 \$
201500161 = Hydro-Québec : station d'épuration	787.64 \$
201500162 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	164.85 \$
201500163 = Bureau en gros : contenant recyclage, bacs à compost, piles, rubban adhésif, téléphone, cartouches d'imprimante, café	671.94 \$
201500164 = Coop du Pré-Vert : serrure et clé	67.79 \$
201500165 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 864.37 \$
201500166 = Régie Inter. Sanitaire Hameaux : quote-part avril	2 376.50 \$

201500167 = Pelletier et Picard : travaux effectués au centre communautaire (lampe, batterie, combiné bethelli), main d'œuvre	605.73 \$
201500168 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 141.16 \$
201500169 = Pierre Therrien : frais de déplacement, repas	79.00 \$
201500170 = Éditions juridiques FD : renouvellement des mises à jour du code civil	102.90 \$
201500171 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	337.60 \$
201500172 = Groupe CCL : feuilles de règlement 4 trous	417.89 \$
201500173 = Ville d'Asbestos : inscriptions (bibliothèque, natation)	149.47 \$
201500174 = CSST : avis de cotisation	661.07 \$
201500175 = Leroux et Frères : pompe power steering, main d'œuvre, huile, coupure à la torche	547.59 \$
201500176 = Graymont : gravier	538.08 \$
201500177 = Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts : 1er versement quote-part	9 835.56 \$
201500178 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	8.00 \$
201500179 = Dépanneur Gazébof : essence	330.32 \$
201500180 = Débroussailleurs GSL : déneigement patinoire (loisirs)	965.79 \$
201500181 = Coop Ham-Nord : ampoules de sortie, clés, peinture fluo, ruban, bois, vis	199.05 \$
201500182 = Comité de développement : subvention	6 049.29 \$
201500183 = Claude Blain : frais de déplacement	17.60 \$
201500184 = Financière Banque Nationale : intérêts régl. emprunt # 230	2 046.10 \$
201500185 = Services mécaniques RSC : core baril (crédit), ido premium plus 15W40, retour de veille batterie, valve, filtre	1 006.31 \$
201500186 = Transbestos : 2e versement - transport adapté	409.38 \$
201500187 = J.N. Denis : rode, adaptateur, soudure, tuyau, coupe, purge valve, fitting 3/8, hose hydraulique, crochet de chaîne	507.22 \$
201500188 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	10 676.14 \$
201500189 = Sidevic : nylon 5/16, aimant télescopique, orapi	56.36 \$
201500190 = Robitaille Équipement : nez pour lame, lame d'aile, lame highware, ressort d'aile de côté, patin fonte, lame mobile, nez acier	4 101.16 \$
201500191 = Impression des Sources : enveloppes avec logo de la municipalité	143.08 \$
201500192 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite (mars)	887.70 \$
201500193 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	100.00 \$
201500194 = Rénovation Guy Chaperon : fenêtres, portes, moulures et boiserie (ch. loisirs), boîtes à sable, poignées, quincaillerie	4 591.61 \$
201500195 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	1 010.04 \$
201500196 = Ascenseur Universel : entretien général	295.00 \$
201500197 = Garage A. Taschereau : essence	120.60 \$
201500198 = Machinerie CH : Pignon #80 + plaque, bearing, shaft de fan sur presse	221.00 \$
201500199 = Claude Dupont : frais de déplacement	80.20 \$
201500200 = Technologies CDWARE : frais mensuel GPS (février, mars et avril)	206.28 \$
201500201 = Valoris : déchets extérieurs, redevances	548.69 \$
201500202 = Récup Estrie : 1er versement quote-part	913.50 \$
201500203 = Régie du bâtiment : frais annuels	81.57 \$
201500205 = Comité de développement : subvention annuelle	5 000.00 \$
201500206 = Laboratoire SM : analyses de laboratoire	69.27 \$
201500207 = Meunerie : 2e tranche de subvention	1 000.00 \$
201500208 = ADMQ : formation continue	336.89 \$
	<hr/>
	72 300.93 \$

201504-056

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

201504-057

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil adoptent le rapport des revenus et dépenses préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme en date du 1^{er} avril 2015.

Adoptée

OFFRE D'EMPLOI

201504-058

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à afficher l'offre d'emploi pour l'entretien des pelouses durant la période estival 2015.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE DANVILLE PROJET PACTE RURAL VOLET SUPRA LOCAL

201504-059

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par la Ville de Danville au Pacte rural volet supra local pour un montant total de 45 924 \$.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR PROJET PACTE RURAL VOLET SUPRA LOCAL

201504-060

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural volet supra local pour un montant total de 15 945 \$.

Adoptée

**DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE
BRIS DE BAC D'ORDURE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme, a informé les membres du conseil qu'un contribuable a mentionné qu'en février son bac de vidange a été endommagé par la déneigeuse.

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas rembourser le bac endommagé.

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT
PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM**

201504-061

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le conseiller Claude Dupont soit nommé à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Adrien au Parc régional du Mont-Ham.

Adoptée

**APPUI DEMANDÉ
DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT
DES EAUX ET LEUR PROTECTION**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014 ;

CONSIDÉRANT QU' un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers ;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1 ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenu à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les éluEs municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle ;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intérêt des résidants et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité ;

201504-062

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressés aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CSLE

201504-063

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle l'adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 70 \$.

Adoptée

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ENTREPRISE AUPRÈS DE LA SAAQ

201504-064

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme, soit autorisée à effectuer toutes les transactions à la SAAQ pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien.

Adoptée

LEVÉE DE FONDS ANNUELLE DE LA FONDATION RÉAL-LAVERTU INC.

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

VENTE D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 216

CONSIDÉRANT QUE la section d'une longueur de plus ou moins 260 mètres de l'ancienne route 216 qui traverse les lots 10C-P et 11-P du Rang 5 a été fermé et désaffectée de son utilisation publique sous la résolution numéro 201503-048 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 6.1 du Code municipal, la Municipalité de Saint-Adrien ne peut s'en départir autrement qu'à titre onéreux ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce chemin pourrait créer certains inconvénients d'accès à d'autres propriétaires riverains actuels ou futurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réserve le droit de vendre pour la somme de 1 \$ la section du chemin précité, tous frais de transaction à l'acquéreur, sans indemnités ni autres montants reliés à la vente ;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente notarié devra inclure une clause de droits de passage pour le propriétaire actuel et les propriétaires futurs du ou des lots qui pourraient se retrouver enclavés par la transaction ;

201504-065

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien pourra vendre la section du chemin dont il est ici question pour la somme de 1 \$ (un dollar) à tout propriétaire riverain se montrant intéressé et acceptant les conditions imposées par la Municipalité.

Adoptée

DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

VOIRIE

Dany Guillemette, journalier, fait un suivi des travaux à être effectué. Un budget d'environ 6 000 \$ sera nécessaire pour faire des réparations mineures sur les routes.

CAMION STERLING

Un suivi sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée concernant les réparations à être effectuées sur le camion Sterling.

DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 10C-P RANG 6

- ATTENDU QUE Ferme A. Pellerin a vendu les lots 10A-P, 10B-P, 10C-P et 11A-P du Rang 6 à la sortie du village ;
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour entreprendre une exclusion de territoire à la CPTAQ afin de créer une nouvelle zone industrielle par Entreprises Gilles Pellerin ;
- ATTENDU QUE la demande d'exclusion doit être faite par la MRC des Sources ;
- ATTENDU QUE la création de cette nouvelle zone permettrait à Entreprises Gilles Pellerin d'utiliser une partie de plus ou moins 11 250 mètres carrés du lot 10C-P Rang 6 à des fins industrielles ;
- ATTENDU QU' actuellement la demande est irrecevable puisqu'elle est non conforme au règlement de zonage de la municipalité ;
- ATTENDU QUE rien n'indique que cette demande puisse être acceptée ;
- ATTENDU QUE le mandataire des Entreprises Gilles Pellerin, monsieur Adrien Pellerin, accepte en signant une entente avec la municipalité de défrayer tous les coûts de recherche, de rédaction et tous les autres frais pour faire cheminer la demande jusqu'à la CPTAQ ;
- ATTENDU QUE l'entente doit être signée par les deux parties (Pierre Therrien pour la municipalité et Adrien Pellerin pour Entreprises Gilles Pellerin) avant d'acheminer la demande à la MRC des Sources ;

201504-066

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à entreprendre les démarches pour modifier son règlement de zonage pour permettre les activités industrielles engendrées par les opérations des Entreprises Gilles Pellerin conditionnellement à l'acceptation de la demande déposée auprès de la CPTAQ.

Adoptée

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan "Prenez une pause, dégagez votre esprit" souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne "acsm.q.ca" ;
- en organisant une "pause" collective ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

201504-067

Par conséquent , il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE Pierre Therrien, maire de la Municipalité de Saint-Adrien, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Adrien et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices "de la pause" pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201504-068

Le conseiller Paul Chaperon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

